

Le plan de prévention

La gestion des opérations des entreprises extérieures



Des dispositions spécifiques sont prévues par la réglementation afin de renforcer la prévention des risques lorsqu'une entreprise dite « entreprise utilisatrice » (EU), recourt à l'intervention d'une ou plusieurs entreprises extérieures (EE) pour exécuter des travaux ou des prestations de service. Une des principales obligations qui en découle et qui structure l'ensemble de la démarche de prévention consiste à réaliser un plan de prévention.



Public visé

Employeur, toute personne concernée par l'élaboration et le suivi du plan de prévention



Conditions d'entrée et prérequis

Aucun



Nombre de participants

Un groupe 4 de à 12 personnes



Durée

14 heures



Certification

Non



Modalités d'évaluation

En cours de formation lors des travaux pratiques et exercices.



Lieu et date

Dans votre établissement
Date à déterminer conjointement



Tarifs

Intra : 1 980 € HT/groupe*
*hors frais de déplacement

Objectifs professionnels

- Être capable de connaître et d'appliquer les exigences réglementaires liées aux interventions d'entreprises extérieures
- Être capable de repérer les risques encourus lors des interventions d'entreprises extérieures et liés aux coactivités
- Être capable d'analyser les risques liés aux interférences
- Être capable de définir les mesures de préventions adaptées
- Être capable de rédiger l'analyse des risques liés aux interférences (plan de prévention)
- Être capable d'assurer le suivi et la coordination des opérations

Contenu

- Les phénomènes d'apparition du dommage
- Les exigences réglementaires liées aux interventions des entreprises extérieures
- Les rôles et missions des intervenants EU/EE
- Le plan de prévention et les différentes étapes de réalisation :
 - Identification et analyse des risques liés aux interférences (phase de consultations, modes opératoires, échanges EU/EE, inspection commune préalable...)
 - Prévenir les risques liés aux interférences (choix des mesures, principes généraux de prévention...)
 - Suivi et coordination de l'opération

Modalités pédagogiques

- Auto-évaluation des participants avant la session de formation
- Formation interactive
- Partage d'expérience
- Alternance entre théorie et mises en situations pratiques
- Travail sur étude de cas personnalisée
- Travaux en sous-groupe
- Supports délivrés sous format numérique et papier

Profil des intervenants

L'encadrement de la formation est assuré par un(e) formateur(rice) reconnu(e), justifiant d'une expérience terrain en évaluation des risques professionnels et de rédaction de plan de prévention.

Le plan de prévention

La gestion des opérations des entreprises extérieures



Taux de réussite

- %



Satisfaction



-/5 (0 avis)

Données actualisées le 11/09/2023

Délais et modalités d'accès

Inscription au plus tard 2 semaines avant le début de la formation.

Pour que la formation de vos collaborateurs soit la plus immersive possible, le contenu est adapté à votre activité/profession et personnalisé, y compris les études de cas.

Une phase préparatoire en amont de la formation est nécessaire pour concevoir des thèmes d'études de cas à partir du contexte de l'activité et des risques propres de l'établissement.

Rythme

Temps plein

Possibilité de validation par blocs de compétences

Non

Financements possibles

Cette formation est éligible à un dispositif de financement. Contactez votre OPCO ou autre organisme duquel vous dépendez pour plus de renseignements.

Validation

A l'issue de la formation, une attestation de participation est délivrée à chaque participant ayant suivi l'ensemble des séquences.

Référent handicap

Notre référent handicap est à votre écoute pour l'analyse de vos besoins spécifiques et l'adaptation de votre formation.



Le saviez-vous ?

Cette formation aborde sous **un aspect opérationnel** les exigences réglementaires liés à la **rédaction d'un plan de prévention** pour les participants.

Il est primordial que **l'employeur s'engage à mettre place un plan d'actions** et **donner les moyens nécessaires** aux apprenants pour **mettre en place la démarche** détaillée dans la formation.



Pour aller plus loin

Avez-vous songé à la formation de vos collaborateurs à **l'analyse des risques professionnels** ?

Réaliser l'analyse d'un accident du travail, permet **d'identifier les causes** de sa survenue et **d'agir en conséquence** pour **éviter son renouvellement** par la mise en œuvre d'**actions correctives adaptées**.

Contactez-nous pour plus de renseignement.